

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 79/88 DU 31/3/70

PORTANT NOMINATION A TITRE POSTHUME DANS
L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU l'Ordonnance N°40/69 du 31 Décembre 1969, promulgant la Constitution de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Caporal-Chef MOUSSAKANDA Edouard - Armée Populaire Nationale - BRAZZAVILLE
Caporal-Chef DZOKO Pierre - Armée Populaire Nationale - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A BRAZZAVILLE, le 31 MARS 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.